C-cap 1

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: *TOTALLY WIND*

Forme juridique: *Société anonyme*

Adresse: *Quai Saint Brice* N°: *35* Boîte:

Code postal: *7500* Commune: *Tournai*

Pays: *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de *Hainaut, division Tournai*

Adresse Internet[1]:

Adresse e-mail[1]: *facture@totallywind.be*

Numéro d'entreprise *0801.963.138*

DATE *23 / 05 / 2023* de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne:

[X] les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du *15 / 05 / 2025*

[X] les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du *01 / 01 / 2024* au *31 / 12 / 2024*

l'exercice précédent des comptes annuels du *22 / 05 / 2023* au *31 / 12 / 2023*

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont** ~~ne sont pas~~[2] identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: *34* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: *6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.3, 6.3.4, 6.3.5, 6.4.1, 6.4.2, 6.4.3, 6.5.1, 6.5.2, 6.6, 6.8, 6.9, 6.12, 6.14, 6.17, 6.18.1, 6.18.2, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15*

IDETA SC
Administrateur délégué

Signature
(nom et qualité)

1 Mention facultative.

2 Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

IDETA SC
N°: 0241.098.844
Quai Saint Brice 35, 7500 Tournai, Belgique

Administrateur délégué
22/05/2023 - 17/05/2029

Représenté(es) par:

Olivier Bontems
Avenue des Etats-Unis 29, 7500 Tournai, Belgique

Pascal HILLEWAERT
(Administrateur)
rue de la Fontaine à Louche 35, 7850 Enghien, Belgique

Administrateur
22/05/2023 - 17/05/2029

Nicolas VANDAMME
Wind 21, 4710 Lontzen, Belgique

Administrateur
15/02/2024 - 17/05/2029

PWC Réviseurs d'entreprises SRL
N°: 0429.501.944
Culliganlaan 5, 1831 Diegem, Belgique
N° de membre: B00009

Commissaire
22/05/2023 - 21/05/2026

Représenté(es) par:

Patrick MORTROUX
(Réviseur d'entreprises)
Culliganlaan 5, 1831 Diegem, Belgique
N° de membre: A01995

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels **XXX/ n'ont pas*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société**,
B. L'établissement des comptes annuels**,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement	6.1	20	.....	.....
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	*403.971*	*238.373*
Immobilisations incorporelles	6.2	21	.....	.....
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	*403.971*	*238.373*
Terrains et constructions		22	.....	.....
Installations, machines et outillage		23	.....	.....
Mobilier et matériel roulant		24	.....	.....
Location-financement et droits similaires		25	.....	.....
Autres immobilisations corporelles		26	.....	.....
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	*403.971*	*238.373*
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	.....	.....
Entreprises liées	6.15	280/1	.....	.....
Participations		280	.....	.....
Créances		281	.....	.....
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	.....	.....
Participations		282	.....	.....
Créances		283	.....	.....
Autres immobilisations financières		284/8	.....	.....
Actions et parts		284	.....	.....
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	.....	.....

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	*118.445*	*270.955*
Créances à plus d'un an		29	.....	.....
Créances commerciales		290	.....	.....
Autres créances		291	.....	.....
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	.....	.....
Stocks		30/36	.....	.....
Approvisionnements		30/31	.....	.....
En-cours de fabrication		32	.....	.....
Produits finis		33	.....	.....
Marchandises		34	.....	.....
Immeubles destinés à la vente		35	.....	.....
Acomptes versés		36	.....	.....
Commandes en cours d'exécution		37	.....	.....
Créances à un an au plus		40/41	*86.726*	*33.035*
Créances commerciales		40	*39.835*	.....
Autres créances		41	*46.891*	*33.035*
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	.....	.....
Actions propres		50	.....	.....
Autres placements		51/53	.....	.....
Valeurs disponibles		54/58	*31.718*	*237.920*
Comptes de régularisation	6.6	490/1	*1*	.....
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	*522.416*	*509.328*

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	*283.647*	*341.020*
Apport	6.7.1	10/11	*400.000*	*400.000*
Capital		10	*400.000*	*400.000*
Capital souscrit		100	*400.000*	*400.000*
Capital non appelé [4]		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1100/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserves indisponibles		130/1		
Réserve légale		130		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	*-116.353*	*-58.980*
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net [5]		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

4 Montant venant en déduction du capital souscrit

5 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	*238.769*	*168.308*
Dettes à plus d'un an	6.9	17	.....	.....
Dettes financières		170/4	.....	.....
Emprunts subordonnés		170	.....	.....
Emprunts obligataires non subordonnés		171	.....	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	.....	.....
Etablissements de crédit		173	.....	.....
Autres emprunts		174	.....	.....
Dettes commerciales		175	.....	.....
Fournisseurs		1750	.....	.....
Effets à payer		1751	.....	.....
Acomptes sur commandes		176	.....	.....
Autres dettes		178/9	.....	.....
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	*238.769*	*168.308*
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	.....	.....
Dettes financières		43	.....	.....
Etablissements de crédit		430/8	.....	.....
Autres emprunts		439	.....	.....
Dettes commerciales		44	*238.769*	*168.308*
Fournisseurs		440/4	*238.769*	*168.308*
Effets à payer		441	.....	.....
Acomptes sur commandes		46	.....	.....
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	.....	.....
Impôts		450/3	.....	.....
Rémunérations et charges sociales		454/9	.....	.....
Autres dettes		47/48	.....	.....
Comptes de régularisation	6.9	492/3	.....	.....
TOTAL DU PASSIF		10/49	*522.416*	*509.328*

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A		
Chiffre d'affaires	6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74		
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	*56.968*	*58.679*
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	*56.407*	*58.185*
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	*561*	*494*
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	*-56.968*	*-58.679*

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	.....	.....
Produits financiers récurrents		75	.....	.....
Produits des immobilisations financières		750	.....	.....
Produits des actifs circulants		751	.....	.....
Autres produits financiers	6.11	752/9	.....	.....
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	.....	.....
Charges financières		65/66B	*405*	*301*
Charges financières récurrentes	6.11	65	*405*	*301*
Charges des dettes		650	.....	.....
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651	.....	.....
Autres charges financières		652/9	*405*	*301*
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	.....	.....
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	*-57.373*	*-58.980*
Prélèvement sur les impôts différés		780	.....	.....
Transfert aux impôts différés		680	.....	.....
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	.....	.....
Impôts		670/3	.....	.....
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	.....	.....
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	*-57.373*	*-58.980*
Prélèvement sur les réserves immunisées		789	.....	.....
Transfert aux réserves immunisées		689	.....	.....
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	*-57.373*	*-58.980*

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	*-116.353*	*-58.980*
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	*-57.373*	*-58.980*
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	*-58.980*	.....
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2	.....	.....
sur l'apport	791	.....	.....
sur les réserves	792	.....	.....
Affectation aux capitaux propres	691/2	.....	.....
à l'apport	691	.....	.....
à la réserve légale	6920	.....	.....
aux autres réserves	6921	.....	.....
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	(14)	*-116.353*	*-58.980*
Intervention des associés dans la perte	794	.....	.....
Bénéfice à distribuer	694/7	.....	.....
Rémunération de l'apport	694	.....	.....
Administrateurs ou gérants	695	.....	.....
Travailleurs	696	.....	.....
Autres allocataires	697	.....	.....

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	*xxxxxxxxxxxxxx*	*238.373*
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	*165.598*	
Cessions et désaffectations	8176	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186	.....	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	*403.971*	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	*xxxxxxxxxxxxxx*	.....
Mutations de l'exercice			
Actées	8216	.....	
Acquises de tiers	8226	.....	
Annulées	8236	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8246	.....	
Plus-values au terme de l'exercice	8256	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	*xxxxxxxxxxxxxx*	.....
Mutations de l'exercice			
Actés	8276	.....	
Repris	8286	.....	
Acquis de tiers	8296	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8316	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	.....	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	*403.971*	

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ETAT DU CAPITAL			
Capital			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	*xxxxxxxxxxxxxx*	*400.000*
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	*400.000*	

	Codes	Valeur	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Actions		*1.000*	*400*
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
Actions nominatives	8702	*xxxxxxxxxxxxxx*	.....
Actions dématérialisées	8703	*xxxxxxxxxxxxxx*	.....

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)	.....	*xxxxxxxxxxxxxx*
Capital appelé, non versé	8712	*xxxxxxxxxxxxxx*	.....
Actionnaires redevables de libération			
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	.....
Nombre d'actions correspondantes	8722	.....
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	.....
Nombre d'actions correspondantes	8732	.....
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	.....
Montant du capital à souscrire	8741	.....
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	.....
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	.....
Montant du capital à souscrire	8746	.....
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	.....
Capital autorisé non souscrit	8751	.....

	Codes	Exercice
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	.....
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	.....
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	.....
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	.....

	Exercice
Explication complémentaire relative à l'apport (y compris l'apport en industrie)	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
IDETA SCRL *0241.098.844* *Quai Saint Brice 35, 7500 Tournai, Belgique*	*Actions*	*100*		*25*
Total Energies Power & Gas Belgium *0859.655.570* *rue Saint-Laurent 54, 4000 Liège, Belgique*	*Actions*	*300*		*75*

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
Ventilation par marché géographique			
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	.....	.....
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	.....	.....
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	.....	.....
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	.....	.....
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	.....	.....
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	.....	.....
Primes patronales pour assurances extralégales	622	.....	.....
Autres frais de personnel .....(+)/(-)	623	.....	.....
Pensions de retraite et de survie	624	.....	.....

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)	635	.....	.....
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	.....	.....
Reprises	9111	.....	.....
Sur créances commerciales			
Actées	9112	.....	.....
Reprises	9113	.....	.....
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	.....	.....
Utilisations et reprises	9116	.....	.....
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	.....	.....
Autres	641/8	*561*	*494*
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096	.....	.....
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	.....	.....
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	.....	.....
Frais pour la société	617	.....	.....

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653	*17*	
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecarts de conversion de devises	655		
Autres			

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		

	Exercice
Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	*116.263*
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	*116.263*
Autres latences actives		
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A la société (déductibles)	9145	*72.185*	*27.716*
Par la société	9146	*26.586*	
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147		
Précompte mobilier	9148		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	.....	.....
Participations	(280)	.....	.....
Créances subordonnées	9271	.....	.....
Autres créances	9281	.....	.....
Créances	9291	.....	.....
A plus d'un an	9301	.....	.....
A un an au plus	9311	.....	.....
Placements de trésorerie	9321	.....	.....
Actions	9331	.....	.....
Créances	9341	.....	.....
Dettes	9351	*107.492*	*157.651*
A plus d'un an	9361	.....	.....
A un an au plus	9371	*107.492*	*157.651*
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	.....	.....
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391	.....	.....
Autres engagements financiers significatifs	9401	.....	.....
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	.....	.....
Produits des actifs circulants	9431	.....	.....
Autres produits financiers	9441	.....	.....
Charges des dettes	9461	.....	.....
Autres charges financières	9471	.....	.....
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481	.....	.....
Moins-values réalisées	9491	.....	.....

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352	*25.245*	
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372	*25.245*	

	Exercice
TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ	
Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société	
Néant	

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
.....		
.....		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	*10.411*
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION Totally Wind S.A.
Le conseil d'administration a arrêté les règles d'évaluation suivantes :
Frais d'établissement
Les frais d'établissement ne sont portés à l'actif que s'ils ne sont pas pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés. Ils sont activés à la valeur d'acquisition. Lorsqu'ils sont acquis de tiers, la valeur d'acquisition correspond au prix d'acquisition.
De manière générale, ces frais font l'objet d'un amortissement linéaire à concurrence de 20,00%, à partir de leur date d'acquisition. Cependant il peut être dérogé à cette pratique pour :

- Tous les frais directs en matière de constitution, lesquels peuvent être amortis en une seule fois ;
- Les frais d'émission d'emprunts, dont l'amortissement peut être réparti sur toute la durée de l'emprunt.

Immobilisations incorporelles
Les immobilisations incorporelles comprennent :

- Les frais de recherche et de développement, y compris le développement de logiciels informatiques spécifiques au secteur d'activité de la société,
- Les concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires,
- Le goodwill,
- Les acomptes versés.

L'amortissement habituellement pratiqué est de 20,00% de façon linéaire. Tenant compte de l'activité de la société, gestion d'un parc d'éoliennes, il a aussi été décidé de lier l'accessoire au principal pour les investissements relatifs à l'éolienne dont la durée de vie est communément prévue pour 20 ans. Afin d'adapter la valeur comptable des biens immobilisés à la valeur d'utilisation, la société peut procéder à des amortissements complémentaires ou à des reprises d'amortissements, comptabilisés en charges ou produits exceptionnels.
Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont composées de plusieurs postes, à savoir ;
- Les terrains & constructions,
- Les installations, machines et outillage,
- Le mobilier et matériel roulant,
- Les immobilisations détenues en location-financement et droits similaires,
- Les autres immobilisations corporelles,
- Les immobilisations corporelles en cours et acomptes versés.

Les immobilisations corporelles sont portées en compte à la valeur d'acquisition (à partir d'un seuil de 1.000 EUR). Lorsqu'elles sont acquises auprès d'un tiers, la valeur d'acquisition correspond au prix d'acquisition ou à la valeur d'apport, en ce compris les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport.
Reprenant les différentes immobilisations corporelles, les règles d'évaluation se synthétisent comme suit :
a) Les terrains.
Les terrains sont immobilisés à leur valeur d'acquisition. Les frais accessoires liés au principal sont également immobilisés. Aucun amortissement ne peut être pratiqué.
b) Les constructions
Immobilisation à leur valeur d'acquisition. Les frais accessoires liés au principal sont également immobilisés. Les amortissements s'opèrent à partir de la date d'acquisition. Le taux pratiqué sera de 3,00% à 10,00% de façon linéaire. Les aménagements de terrains et constructions suivront le principal.
c) Les installations, machines & outillage
Immobilisation à leur valeur d'acquisition. Les amortissements s'opèrent à partir de la date d'acquisition. Le taux pratiqué sera de 5,00% à 20,00% de façon linéaire. Les éoliennes sont amorties linéairement sur une durée de 20 ans à partir de la date de mise en service.
d) Le mobilier
Immobilisation à leur valeur d'acquisition. Les amortissements s'opèrent à partir de la date d'acquisition. Le taux pratiqué sera de 10,00% à 33,33% de façon linéaire, le taux de 33.33% étant utilisé pour l'amortissement du matériel informatique.
e) Le matériel roulant
Immobilisation à leur valeur d'acquisition. Les amortissements s'opèrent à partir de la date

d'acquisition. Le taux pratiqué sera de 20,00% à 25,00% de façon linéaire.
f) Les immobilisations détenues en location-financement et droits similaires
Idem aux règles appliquées pour les biens détenus en propre.
g) Les autres immobilisations corporelles Immobilisation à leur valeur d'acquisition.
Les amortissements s'opèrent à partir de la date d'acquisition. Le taux pratiqué sera de 5,00% à 25,00% de façon linéaire.
h) Les immobilisations en-cours et acomptes versés
Idem aux règles appliquées pour les biens auxquels les en-cours et autres acomptes se rapportent.
Afin d'adapter la valeur comptable des biens immobilisés à la valeur d'utilisation, la société peut procéder à des amortissements complémentaires ou à des reprises d'amortissements, comptabilisés en charges ou produits exceptionnels.

Immobilisations financières
Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur d'achat, hors frais d'acquisition ou leur valeur nominale. Une réduction de valeur sera opérée sur ces actifs lorsque leur valeur de réalisation à la date de la clôture de l'exercice est inférieure de manière durable à leur valeur d'acquisition.
Créances à plus d'un an
Les créances à plus d'un an sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une réduction de valeur lorsque la valeur de réalisation à la date de la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable ou en cas de risque d'irrécouvrabilité.
Stocks et commandes en cours d'exécution
Les entrées en stock se font à la valeur d'acquisition ; les stocks sont eux valorisés selon la méthode FIFO (First IN First OUT). Cependant s'il s'avère que la valeur de marché à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur d'acquisition, les stocks devront être valorisés à la valeur de marché.
Créances à un an au plus
Les créances à un an au plus sont reprises à leur valeur nominale. Les créances dont l'encaissement paraît incertain ou compromis sont portées en créances douteuses et font l'objet d'une réduction de valeur.
Actions et parts
Les actions et parts sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet de réductions de valeurs en cas de dépréciation à la date de la clôture du bilan.
Valeurs disponibles
Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale.
Comptes de régularisation
Ces comptes reprennent les charges à reporter et les produits dont la comptabilisation se fait à la valeur nominale, proratisée à due concurrence.
Subsides
Les subsides sont comptabilisés à leur valeur nominale. Ils sont amortis via un compte de produit au même rythme que le bien auxquels ils se rapportent.
Provisions
Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant (comme par exemple les provisions liées au démentiellement des éoliennes).
Dettes à plus d'un an
Les dettes à plus d'un an sont évaluées à leur valeur nominale. De façon générale les valeurs libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de clôture et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés même s'il s'agit de bénéfices.
Dettes à moins d'un an échéant dans l'année
Les dettes à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale. De façon générale les valeurs libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de clôture et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés même s'il s'agit de bénéfices.
Comptes de régularisation
Ces comptes reprennent les charges à imputer ainsi que les produits à reporter dont la comptabilisation se fait à la valeur nominale, proratisée à due concurrence.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

L'article 3 :6 6°du CSA stipule qu'au cas où le bilan fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice, une justification de l'application des règles comptables de continuité doit apparaître dans le présent rapport.
Il résulte des comptes arrêtés au 31-12-2024 une perte reportée de 116.353,37 euros.

La perte enregistrée concerne principalement les frais de gestion de la société et les frais d'études liés à la phase préalable de dépôt de permis.
Ces frais sont couverts par la trésorerie disponible suite à l'apport en capital ainsi que par la trésorerie complémentaire apportée par les actionnaires, via une convention signée post-clôture 2024 et qui confirme l'engagement des actionnaires dans le développement des projets et la prise en charge des risques de développement.
Les études ont progressé avec le premier dossier de demande de permis introduit. Le planning de développement s'inscrit dans des délais tout à fait normaux pour de tels projets éoliens.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

Voir page suivante

Totally wind

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
relatif aux comptes annuels couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024
établi en vue de l'assemblée générale annuelle du 15 mai 2025.

Conformément à l'article 3 :1 du Code des sociétés et associations, le rapport de gestion de la société vous est soumis. Les commentaires qui suivent sont basés sur le bilan après affectation des résultats et ceci sous réserve de leur approbation par l'assemblée générale. Le projet des comptes annuels a été rédigé conformément aux dispositions du Code des sociétés et associations, de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité des entreprises et de l'arrêté royal du 29 avril 2019 exécutant du CSA. Ce projet est également conforme aux statuts de notre société ainsi qu'aux règles d'évaluation telles qu'elles ont été fixées par l'organe de gestion.

La société Totally Wind a été créée le 22 mai 2023 par devant Maître Vincent Colin, notaire à la résidence de Mouscron.

I. COMMENTAIRE SUR LES COMPTES

ACTIF

IMMOBILISATIONS

- Immobilisations en cours 403.971,48 €
  Il s'agit des frais d'études engagés dans le cadre de la phase préalable de demande de permis en vue de l'exploitation de 2 parcs éoliens à Nassogne et Tellin, suite à la désignation fin 2022 du partenariat TOTAL/IDETA comme attributaire des appels à projets communaux.
  Ces dépenses s'inscrivent pleinement dans les délais de réalisation des phases d'études de demande de permis. L'un des 2 dossiers a été finalisé au terme de 2024 (dépôt de la demande en janvier 2025), tandis que le second dossier sera finalisé au second semestre de 2025.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

NEANT

CREANCES A PLUS D'UN AN

NEANT

CREANCES A MOINS D'UN AN

Créances commerciales
- Clients 39.835,11 €

Il s'agit de frais de développement refacturés dans le cadre de la collaboration en co-développement avec un partenaire tiers.

Autres créances
- Compte courant TVA 37.312,89 €
- Frais à refacturer 9.578,07 €

Totally wind

DISPONIBLE

- Belfius 31.718,45 €

COMPTES DE REGULARISATION D'ACTIFS

NEANT

PASSIF

CAPITAL

Le capital social de 400.000 euros est entièrement libéré et est représenté par 400 actions.

RESERVE LEGALE

La réserve légale n'a pas été mouvementée suite à la perte.

RESULTAT A REPORTER

La perte de l'exercice 2024 est de 57.373,04€ et le résultat reporté au 31/12/2024 s'élève à 116.353,37 €.

DETTES FINANCIERES A PLUS D'UN AN

NEANT

DETTES FINANCIERES A MOINS D'UN AN

NEANT

DETTES COMMERCIALES

Sont composées de :

- Fournisseurs 123.755,00 €
- Factures à recevoir 115.014,37 €

DETTES FISCALES

- Impôts estimés 0,00 €
- TVA 0,00 €
- Isoc 0,00 €

AUTRES DETTES

NEANT

COMPTE DES REGULARISATION

- Charges à imputer 0,00 €

II. RESULTATS

Synthétiquement, les résultats sont les suivants :

	31-12-24
Produits d'exploitation	0,00
Charges d'exploitation	-56.968,13
Résultat d'exploitation	-56.968,13
Résultat financier	-404,91
Résultat exceptionnel	0,00
Impôts sur le résultat	0,00
Résultat de l'exercice	**-57.373,04**

III. **REGLES COMPTABLES DE CONTINUITE**

L'article 3 :6 6°du CSA stipule qu'au cas où le bilan fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice, une justification de l'application des règles comptables de continuité doit apparaître dans le présent rapport.
Il résulte des comptes arrêtés au 31-12-2024 une perte reportée de 116.353,37 euros.

La perte enregistrée concerne principalement les frais de gestion de la société et les frais d'études liés à la phase préalable de dépôt de permis.
Ces frais sont couverts par la trésorerie disponible suite à l'apport en capital ainsi que par la trésorerie complémentaire apportée par les actionnaires, via une convention signée post-clôture 2024 et qui confirme l'engagement des actionnaires dans le développement des projets et la prise en charge des risques de développement.
Les études ont progressé avec le premier dossier de demande de permis introduit. Le planning de développement s'inscrit dans des délais tout à fait normaux pour de tels projets éoliens.

IV. **EVENEMENTS IMPORTANTS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE.**

Une convention de prêt d'actionnaires a été signée début 2025 afin de renflouer la trésorerie à hauteur de 500.000 € pour supporter les frais de développement, conformément au budget actualisé au cours du second semestre de 2024.

V. **RENSEIGNEMENTS QUANT AUX CIRCONSTANCES QUI POURRAIENT INFLUENCER SENSIBLEMENT LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE**.

NEANT

Totally wind

VI. **RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.**

NEANT

VII. **AUGMENTATION DE CAPITAL/EMISSION D'OBLIGATIONS.**

NEANT

VIII. **ACQUISITION DE NOS PROPRES PARTS SOCIALES.**

NEANT

IX. **EXISTENCE DE SUCCURSALE.**

La société ne dispose d'aucune succursale.

X. **PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES DU COMMISSAIRE.**

NEANT

XI. AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

Nous vous proposons d'affecter le résultat comme détaillé en page C-Cap5 des comptes annuels.

	31-12-24	31-12-23
Résultat de l'exercice	-57.373,04	-58.980,33
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-58.980,33	0,00
RESULTAT A AFFECTER	**-116.353,37**	**-58.980,33**
Affectation à la réserve légale	0,00	0,00
Perte à reporter	-116.353,37	-58.980,33
Intervention d'associés dans la perte	0,00	0,00
Dividendes	0,00	0,00
TOTAL DE L'AFFECTATION	**-116.353,37**	**-58.980,33**

Cette proposition d'affectation découle de l'article 27 des statuts.

XII. **NOMINATIONS-DEMISSIONS.**

En date du 16 février 2024, le conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Pierre Taborelli, et pourvoit à son remplacement en nommant sur proposition de l'actionnaire majoritaire, Monsieur Nicolas Vandamme avec effet au 15 février 2024.

XIII. **NOMINATION DU COMMISSAIRE-REVISEUR.**

NEANT

XIV. **INTERÊT OPPOSE.**

Aucune opération n'a été décidée au cours de l'exercice clôturé, à la réalisation de laquelle nous avons eu un intérêt personnel.

Totally wind

XV. **SIEGE SOCIAL**

NEANT

XVI. **UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

NEANT

XVII **DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELLES LA SOCIETE EST CONFRONTEE.**

Les risques liés à la phase d'études et à l'aboutissement des projets et permis sont supportés par les actionnaires qui en assurent la charge via le capital apporté et les compléments de trésorerie nécessaires.

XVIII. **CONCLUSIONS**

Nous espérons vous avoir informés de manière suffisante par le présent rapport. Nous restons bien entendu à votre disposition pour tous renseignements souhaités au sujet du présent rapport et des comptes annuels.

Lorsque vous vous serez prononcés sur l'adoption des comptes annuels, nous vous demandons de nous accorder décharge pour notre gestion.

Fait à Tournai,
Le 23 avril 2025

DocuSigned by:
Olivier BONTEMS
D7A1F0C9926044A...

Olivier BONTEMS

Administrateur délégué

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE TOTALLY WIND SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Totally Wind SA (la "Société"), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 22 mai 2023, conformément à la proposition du conseil d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 522.416 et d'un compte de résultats qui se solde par une perte de l'exercice de EUR 57.373.

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Reviseurs d'Entreprises SRL - Financial Assurance Services
Maatschappelijke zetel/Siège social: Culliganlaan 5, 1831 Diegem
Vestigingseenheid/Unité d'établissement: Rue Visé-Voie, 81 ABC-4000 Liège
T: +32 (0)2 710 4211, F: +32 (0)2 710 4299, www.pwc.com
BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB / BELFIUS BE92 0689 0408 8123 - BIC GKCC BEBB

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.
Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier.

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Liège, le 6 mai 2025

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Patrick Mortroux*
Réviseur d'Entreprises
*Agissant au nom de Patrick Mortroux SRL